

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF890

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
 M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
 M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin et Mme Taurine

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Investissements d'avenir »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche	0	0
Valorisation de la recherche	0	0
Accélération de la modernisation des entreprises	0	0
Financement des investissements stratégiques	0	0
Financement structurel des écosystèmes d'innovation	0	1
Investissement pour la filière bois (<i>ligne nouvelle</i>)	1	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Cet amendement d'appel encourage l'Etat à investir dans la filière bois. Ça fait longtemps que les forêts françaises n'ont pas été aussi denses. Pourtant, le bois est en situation de pénurie. Nous exportons le bois en très grande quantité, et nous l'importons également en grande quantité, mais transformé. Il est temps de repenser la filière et de faire en sorte que le bois qui pousse ici ne soit pas envoyé à 10 000 km pour ensuite revenir en chaise. Cet amendement d'appel propose donc le transfert à hauteur de 1€ en AE et CP, des crédits de l'action 02 ""Aides à l'innovation ""bottom-up"" du programme 425 ""financement structurel des écosystèmes d'innovation"" vers un nouveau programme nommé « Investissement pour la filière bois ».

"